

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Declaration de Maladie

N° W19-493146

34687

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

12516

Société :

R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AOMARI

SOUFIANE

Date de naissance :

02/07/86

Adresse :

16 rue abou alhaca, résidence la perle
de Bretagne, quartier du Jemaa Bretagne

Tél. :

06 61 94 25 01

Total des frais engagés :

575 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. NEJJARI Noureddine
Professeur de Pédiatrie
314 Bd Abdelloumen - Casablanca
Tél:0522 23 23 80 - Fax:0522 23 23 81

Cachet du médecin :

Date de consultation :

23/07/2020

Nom et prénom du malade :

AOMARI SALMA

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Urcterite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Casablanca

Le :

23/07/2020

Signature de l'adhérent(e) :

ACCEUIL SIEGE RAM

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23 02 20	3	€	259	INP : b59 NEJJARI Noureddine professeur de Pédiatrie 3, Avenue Hassan II - Casablanca Tél : 0522 70 23 81

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	23 07 <u>2014</u>	325

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

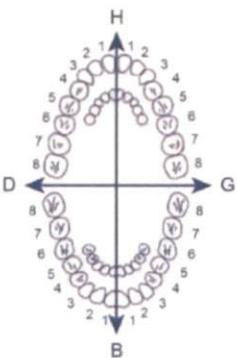
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
		
		
		
		
		

AUXILIAIRES MEDICAUX

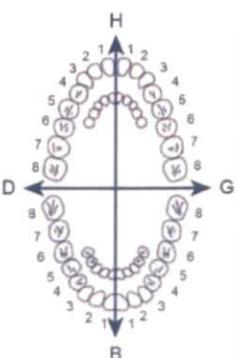
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

D	25533412 00000000	21433552 00000000	G
	00000000	00000000	

[Création, remont, adjonction]

CŒFFICIENT DES TRAVAUX	<input type="text"/>
MONTANTS DES SOINS	<input type="text"/>
DÉBUT D'EXÉCUTION	<input type="text"/>
FIN D'EXÉCUTION	<input type="text"/>
<hr/>	
CŒFFICIENT DES TRAVAUX	<input type="text"/>
MONTANTS DES SOINS	<input type="text"/>
DATE DU DEVIS	<input type="text"/>
DATE DE L'EXÉCUTION	<input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXISTENCE

Pédiatrie
Néonatalogie et Réanimation néonatale

Ex-enseignant à la Faculté
de Médecine de Casablanca

Consultations sur Rendez-vous



طب الأطفال

أستاذ سابق بكلية الطب
بالدار البيضاء

الزيارة بالموعد

Casablanca, le 23/07/20...
الدار البيضاء، في

ANNEE SALMA .



325 ✓ 1^{er} Infra Hebd.

Dr. NEJJARI Noureddine
Pédiatre - Néonatalogiste
Ahmed NEJJARI
45, Allée des Casuarinas - Casablanca - Maroc
(Près Clinique Ain Sefra - Dourar Hassibou)
Tél: 05 22 23 23 80

Dr. NEJJARI Noureddine
Professeur de Pédiatrie
Faculté de Médecine de Casablanca

Infanrix

Poudre et suspension pour suspension
injectable en seringue préremplie



6

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants

Lire la notice avant utilisation

A conserver au réfrigérateur

A conserver dans l'emballage extérieur d'origine à

l'abri de la lumière

Ne pas congeler

Bien agiter avant emploi

Lactose anhydre

Chlorure de sodium

Milieu 199 contenant principalement
des acides aminés, des sels minéraux,
des vitamines

Eau pour préparations injectables

GlaxoSmithKline Maroc :

Aïn Aouda,
région Rabat

ID : 644410

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda

Région de Rabat

PPV : 325,00 DH



6

118001 140718

RESPECTER LES DOSES PRÉSCRIPTIONS

Liste I - Uniquement sur ordonnance